

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique: RANDOLET HAVRE

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE
Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

REDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone: 14.80
Secrétaire Général: TH. VALLEE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.

ABONNEMENTS

Table with columns: Location (Le Havre, l'Oise et la Somme, etc.), Duration (Trois Mois, Six Mois, Un An), and Price.

LEURS MENSONGES

Un vieux sophisme classique qui flotte encore dans nos mémoires a fait aux Crétois une célébrité fâcheuse... « Tous les Crétois sont menteurs ! »

Or les Crétois restaient menteurs, réputation déplorable qu'ils partageaient d'ailleurs, sans enthousiasme, avec une honorable corporation. Nous nous étions accoutumés à dire « menteur comme un »

Car il n'est rien de plus facile que de mentir, aussi facilement que de respirer. Ils mentent avec une impudence souveraine, une audace de banquette à la parade, une énormenté de leurs amis — s'ils en avaient encore de par le monde — verraient sûrement de probants symptômes d'inconscience.

Le mensonge est une des formes présentes de la « Kultur » et l'état-major, notamment, le cultive sur une grande échelle. A vous qui souffrez de gastralgie et dont les nerfs sont facilement mis en tension ; à vous qu'assailent des prédispositions à la détresse psychologique, des affaiblissements, des crises de scepticisme à forme contagieuse, et pour tout dire, des maladies de foi, permettez-moi de recommander ceci : « Ne lisez jamais les communiqués officiels allemands ». Vous risqueriez trop de voir la sérénité bien française de votre confiance ternie un moment par toutes les vapeurs de fraude qui s'échappent de ces lignes teutoniques.

Un écrivain militaire de haute compétence et suffisamment éclairé pour se recommander de quelque autorité, M. le colonel Feyler, de l'armée suisse, a, ces jours-ci, consacré dans le Journal de Genève une étude fort documentée aux communiqués officiels pendant la guerre actuelle.

Il résulte nettement de son exposé que les communiqués allemands n'ont été, depuis les débuts des hostilités, qu'une lamentable falsification des faits. La chose est d'autant plus sensible, d'autant plus remarquable, que les communiqués qui sont l'objet de comparaisons critiques du colonel Feyler sont relatifs à la première période de la campagne, à cette phase où les armées allemandes avaient surtout à enregistrer des succès.

Même à ce moment, alors que la vérité simple leur était favorable, les Allemands éprouvaient le besoin d'amplifier les faits, de grossir démesurément leurs exploits de cambrioleurs mobilisés, et de faire miroiter aux yeux du peuple des avantages encore restés dans le domaine des espérances.

Par ce ton de la première heure, on peut deviner ce qu'il est aujourd'hui. Le mensonge était alors une fantaisie séduisante qui accentuait les lignes du tableau, ajoutait complaisamment des zéros au chiffre des pertes infligées à l'ennemi. Il est devenu aujourd'hui une terrible nécessité.

La grande usine nationale de l'inexactitude, l'« Essen » du mensonge, l'agence officieuse Wolff enfin, annonce la prise de la forteresse de Liège dès le 7 août. Le communiqué officiel donna le fait comme acquis, sous une autre forme, le 12.

Le colonel Feyler, qui, en sa qualité de neutre, se sent tenu à la plus grande réserve, porte ce jugement : « Qu'est-ce que l'histoire retiendra de ce premier grand communiqué officiel allemand ?... Il semble qu'elle retiendra surtout deux choses : une confirmation, en date du 12, de la version française, taxée de mensonge le 10, et que double équivoque, etc. » L'explication de ces altérations voulues et éhontées ? M. le colonel Feyler la trouve dans les circonstances suivantes que nous ignorions :

« Il est vraisemblable qu'il a fallu manœuvrer pour couvrir l'Empereur, la première victime de l'état-major, dans sa hâte à annoncer lui-même au peuple un important succès. L'Empereur l'avait fait sien en envoyant son adjutant le raconter à la foule. Après cette manifestation publique, il devenait singulièrement délicat de commencer la guerre par un démenti à l'Empereur, etc. »

Le mensonge avait ouvert son règne officiel. Dès lors, il s'épanouit journellement, il croît et multiplie ; il vole sur les ondes de la télégraphie sans fil, emplit le monde qu'il a la prétention ridicule d'émouvoir et de convaincre. Les ingéniosités inventives et les subtilités de la périphrase allemande ont-elles empêché le monde d'apprendre que

LA GUERRE

231^e JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 22 mars, 15 heures.

Au Nord d'Arras, à Notre-Dame-de-Lorette, une contre-attaque allemande nous avait repris avant-hier soir quelques éléments de tranchées ; nous les avons reconquis hier.

A Boisselle, Nord-Est d'Albert, la guerre de mine continue. Après avoir fait exploser une galerie ennemie, nous avons occupé la plus grande partie de l'entonnoir.

Reims a reçu dans la journée de dimanche une cinquantaine d'obus.

En Argonne, nous avons infligé à l'ennemi deux sérieux échecs.

Près de Bagatelle, nous avons fait exploser trois mines, deux de nos compagnies ont enlevé d'assaut une tranchée allemande où elles se sont maintenues, malgré une forte contre-attaque.

A cinq cents mètres de là, l'ennemi après avoir fait exploser deux mines, a bombardé nos tranchées et s'est précipité à l'attaque sur un front de deux cent cinquante mètres environ.

Après un corps à corps très chaud, les assaillants ont été rejetés malgré l'arrivée de leurs renforts. Notre artillerie les a pris sous son feu pendant qu'ils se repliaient et leur a infligé de très grosses pertes.

Paris, 23 heures.

Sur le plateau de Notre-Dame-de-Lorette nous tenons la totalité des tranchées disputées dans les derniers jours, sauf un élément de 40 mètres qui reste aux mains des Allemands.

Aux Eparges, l'ennemi a contre-attaqué cinq fois pour reprendre les positions conquises par nous ; son échec a été complet.

Nous avons réalisé des progrès au Nord de Badonvillier.

NOUVELLE ALERTE À PARIS

Hier soir, à 9 heures, une nouvelle alerte fut donnée aux Parisiens.

Des Zeppelins avaient été signalés de Creil, Montataire et Villers-Cotterets.

Immédiatement les mesures de précaution furent prises par la police et les pompiers pour l'extinction de l'éclairage.

Les promoteurs, encore très nombreux, se portèrent aussitôt sur les places pour tâcher de voir les dirigeables, malgré une pluie fine et un temps nuageux.

LE GÉNÉRAL MAUNOURY

Le général de division Maunoury, est inscrit au tableau spécial de la médaille militaire.

UNE DÉCLARATION DU MARÉCHAL FRENCH

Interviewé par le représentant de l'Agence Havas, sur le front, le maréchal French a déclaré que malgré l'hiver brumeux et humide, les soldats anglais conservèrent leur humour et leur gaieté.

La guerre est rude mais le problème qui se pose est relativement simple.

La question des munitions est essentielle car elle est la condition de tout progrès.

Les Allemands ménagent maintenant leurs obus qu'ils gaspillaient autrefois, car il manque de nitrates pour la fabrication des explosifs.

Le moral de l'armée allemande est également changeant, et montre de la fatigue et de la lassitude.

EN ORIENT

Le Commandement dans les Dardanelles

Le capitaine de vaisseau Van Gaver est nommé au commandement du cuirassé d'escadre Charlemagne.

L'Attaque des Dardanelles

L'Amirauté britannique communique cette note : Londres, 22 mars.

Le temps défavorable a interrompu les opérations aux Dardanelles.

Il a été encore impossible de constater les dégâts causés aux forts turcs le 18 mars.

Il ne faut pas concevoir de crainte au sujet des pertes provoquées par les mines flottantes.

Le pouvoir de la flotte est de dominer les forts par la supériorité de son feu.

L'Amiral de Robeck a télégraphié à l'Amirauté qu'il désire appeler l'attention sur la conduite magnifique de l'escadre française.

Les pertes sévères qu'elle a subies laissent tout à fait inbranlable.

Le contre-amiral Guepratte l'a conduite à l'action effectuée à courte distance, avec la bravoure la plus grande.

Les pertes anglaises sont de 61 tués, blessés ou disparus.

Le « Gaulois » va être remplacé par le « Jauréguiberry »

Des télégrammes allemands ont annoncé que le cuirassé Gaulois s'était échoué dans une baie extérieure du détroit des Dardanelles et était perdu.

Les nouvelles qui parviennent du cuirassé contredisent ces télégrammes : le Gaulois n'est pas en danger et va bientôt se rendre dans un arsenal pour être réparé.

Le cuirassé Jauréguiberry a été désigné pour prendre sa place dans la division commandée par le contre-amiral Guepratte.

LA SITUATION À CONSTANTINOÛPLE

Un colonel d'état-major allemand arrivé à Bucarest et venant de Constantinople, déclare que cette ville doit tomber dans quelques semaines, parce que les Turcs n'ont ni le moyen, ni la volonté d'arrêter le progrès irrésistible des alliés.

Les Turcs, ajoute-t-il, ne se battent qu'à contre-cœur, bien qu'ils soient pressés au combat par les officiers allemands.

Les officiers allemands de la garnison de Constantinople se hâtent de faire partir leurs familles et leurs valeurs.

Ce même colonel se plaint amèrement de l'apathie des Turcs qui, par suite de leur corruption et de leur désorganisation, n'ont plus aucune chance de résister avec succès.

Il craint que la flotte russe de la mer Noire ne vienne effectuer un passage pour coopérer à l'attaque de Constantinople. La situation de la Turquie lui paraît désespérée.

POURQUOI L'« AMETHYST » EFFECTUA SON RAID

On connaît maintenant la raison du raid exécuté par l'Amethyst. Ce navire avait été chargé du soin de couper le câble télégraphique qui relie Kilit Bahr à Chanak.

Il réussit à soulever et couper le câble sans être aperçu par les batteries turques. Ce ne fut qu'en repassant sous les canons des forts situés des deux côtés du goulet qu'il fut vu et reçut une véritable pluie d'obus.

On sait qu'il parvint à s'échapper sans trop souffrir.

LA GUERRE SUR MER

Deux Vapeurs Hollandais Arrêtés par les Allemands

Suivant le Telegram, les Allemands ont saisi le vapeur hollandais Batavier-n° 5 et l'ont arrêté à Rotterdam jeudi pour aller à Londres avec une cargaison de viandes et de marchandises diverses ; ils ont amené ce bateau à Zeebrugge.

La capture des navires hollandais Zaams-troom et Batavier-n° 5, conduits à Zeebrugge par l'U-28, provoque une vive émotion dans les milieux maritimes.

Les Allemands ont relâché les équipages et les passagers des deux vapeurs, à l'exception des officiers et de seize passagers belges.

À Amsterdam on croit que le vapeur Be-mstrom a été arrêté dans la mer du Nord par un sous-marin allemand.

Le « Dresden » a été coulé

hors des eaux chiliennes

D'après une dépêche de Washington, le comte von Bernstorff aurait allégué que le combat contre le Dresden a eu lieu dans les eaux neutres de l'île Juan-Fernandez.

Une dépêche de New-York apporte le récit du combat fait par le lieutenant Fielding, de l'Orama, qui dément cette assertion.

Le Dresden, dit cet officier, était à peu près à douze milles au large de la pointe de l'île Juan-Fernandez quand nous l'aperçûmes.

Nous lui donnâmes immédiatement la chasse, le croiseur Glasgow en tête, le Kent tout près derrière et l'Orama suivant légèrement en arrière.

Le Glasgow s'approcha à courte portée et ouvrit le feu. Le navire allemand ne cessait de se rapprocher de la côte. Le Kent manœuvra de façon à lui couper la retraite.

Avant que le Kent arrivât sur lui, la superstructure du Dresden était en feu et il était visible que sa carrière était terminée. Le

COMMUNIQUÉS RUSSES

Petrograd, 21 mars (officielle).

À l'Ouest du Niémen moyen, nous poursuivons avec succès notre offensive.

Dans les Carpathes, nous avons remporté un succès important dans la région de Svidnik et de Smolnik, où nous avons emporté certains secteurs et la principale position ennemie.

Nous avons fait prisonniers 2.400 soldats et 46 officiers.

Nous avons pris 2 canons et 5 mitrailleuses.

Nous avons repoussé avec succès toutes les attaques ennemies dans la direction d'Aujock et de Mounkatch.

Sur le front Ouest, nous avons occupé Karsitcheine.

Sur toute la circonférence de la forteresse, les troupes de la garnison ont été refoulées vers la ligne des forts.

FÉLICITATIONS IMPÉRIALES

Amsterdam, 21 mars (source berlinoise).

Le Kaiser, apprenant le succès du second emprunt de guerre, a adressé une dépêche de félicitations au sous-secrétaire d'Etat des finances.

Comment est mort le Conseiller d'Etat Collignon, engagé volontaire

Le 46^e régiment d'infanterie, illustré par le souvenir de la Tour d'Auvergne, vient de perdre un soldat dont il était fier.

Le conseiller d'Etat Collignon, ancien préfet, ancien secrétaire général de la présidence de la République, âgé de 58 ans, s'était engagé au 46^e régiment. Il avait refusé le galon de sous-lieutenant et avait fait toute la campagne comme simple soldat.

Le colonel lui avait confié la garde du drapeau et tous attendaient à voir auprès des trois couleurs, ce trouper à barbe blanche qui portait sur sa capote la rosette rouge.

Le 16 mars, le régiment occupait le village bombardé. Les hommes avaient cherché un abri dans les caves des maisons en ruines.

Sous la pluie des obus, Collignon sortit pour aller porter secours à un soldat blessé. Un élar d'obus l'atteignit à la croix et il mourut presque aussitôt.

Il a été enterré le 18 mars à Aubreville. Tous ses compagnons d'arme ont pleuré sa mort.

Afin de commémorer le souvenir de Collignon, non moins glorieux que celui du premier grenadier de France, son nom, au lieu de la Tour d'Auvergne, suivra le nom de la Tour d'Auvergne. Selon la tradition, il sera répondu : « Mort au champ d'honneur ».

LES ALLEMANDS BATTUS en Afrique Occidentale

On mande de Swakopmund (Ouest africain allemand) en date du 21 mars, qu'un fort contingent de troupes montées, sous le commandement du général Botha, est entré samedi en contact avec les troupes allemandes retranchées dans une position que défendaient de l'artillerie de campagne et des mitrailleuses.

Les troupes de l'Union, après une vive action, ont fait plus de 200 prisonniers et se sont emparés de deux pièces de campagne.

Les pertes de l'ennemi sont considérables ; celles des troupes de l'Union sont assez élevées.

Tempête en Méditerranée

Une dépêche d'Algérie annonce que depuis deux jours une violente tempête sévit sur la côte. Une centaine de bâtiments de nationalités différentes se sont réfugiés dans la baie d'Algérie.

Quatre barques chargées d'émigrants espagnols ont chaviré. On estime à trois cents le nombre des noyés.

LES PEUPLES RÉCLAMENT LA PAIX

A BERLIN

Un Danois rentré de Berlin à Copenhague informe que, passant samedi devant le palais du Reichstag, il y a vu une grande foule de 2.000 à 3.000 personnes, pour la plupart des pauvres femmes, très excitées, qui criaient à quelques députés regardant aux fenêtres : « Nous demandons la paix et du pain ! »

Les autorités de Berlin ont interdit à la presse de relater cet incident.

EN HONGRIE

On mande de Budapest que les autorités gouvernementales reçoivent, chaque jour, des milliers de lettres les suppliant de hâter la conclusion de la paix.

Le désir de voir cesser les hostilités est devenu si vif, dans tous les milieux hongrois, notamment dans les cercles agricoles et commerciaux, que la police s'est vue dans la nécessité de prendre des mesures sévères, pour empêcher des manifestations publiques en faveur de la paix.

LA MORT DE L'AVIATEUR LUMIÈRE

Dunkerque a fait des funérailles solennelles à deux victimes de l'aviation, tombées au champ d'honneur, le sergent Paul-Georges Lumière et le sapeur Léon-Henri Bugnot.

Le sergent Georges Lumière, un de nos meilleurs aviateurs de la jeune école, né à Puteaux en 1882, était pilote de l'école de Le-gaigne. Il entra en 1910 dans l'aviation avec le capitaine Rimabois, l'illustre officier d'artillerie. Il fut l'un des vainqueurs du concours de sécurité avec le dispositif Monge, puis le Paul Schmidt, et il fit campagne à Sedan, Reims, et enfin à Dunkerque, où il fut tué en service commandé.

Le général Planey, gouverneur de Dunkerque, a rendu hommage aux deux vaillants soldats.

UN ZEPPELIN TENTA UN RAID SUR CALAIS

A minuit 1/2, dans la nuit de samedi à dimanche, un roulement qu'elle commença à bien connaître réveillait la population calaisienne et lui annonçait la troisième visite nocturne d'un zeppelin.

Mais les dispositions étaient prises pour le recevoir dignement.

À peine le roulement était-il entendu au large que le signal rouge était lancé du bastion du front de mer.

LA GUERRE AÉRIENNE

LA MORT DE L'AVIATEUR LUMIÈRE

Dunkerque a fait des funérailles solennelles à deux victimes de l'aviation, tombées au champ d'honneur, le sergent Paul-Georges Lumière et le sapeur Léon-Henri Bugnot.

Le sergent Georges Lumière, un de nos meilleurs aviateurs de la jeune école, né à Puteaux en 1882, était pilote de l'école de Le-gaigne. Il entra en 1910 dans l'aviation avec le capitaine Rimabois, l'illustre officier d'artillerie. Il fut l'un des vainqueurs du concours de sécurité avec le dispositif Monge, puis le Paul Schmidt, et il fit campagne à Sedan, Reims, et enfin à Dunkerque, où il fut tué en service commandé.

Le général Planey, gouverneur de Dunkerque, a rendu hommage aux deux vaillants soldats.

UN ZEPPELIN TENTA UN RAID SUR CALAIS

A minuit 1/2, dans la nuit de samedi à dimanche, un roulement qu'elle commença à bien connaître réveillait la population calaisienne et lui annonçait la troisième visite nocturne d'un zeppelin.

Mais les dispositions étaient prises pour le recevoir dignement.

À peine le roulement était-il entendu au large que le signal rouge était lancé du bastion du front de mer.

LA POPULATION DE VIENNE S'AGITE

Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1^{er} avril l'abaissement d'un système de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

Jusqu'au moment où le système des cartes entrera en vigueur, le gouverneur de la Basse-Autriche voulait exiger des boulangers qu'ils emploient une quantité de farine égale seulement aux trois quarts de la consommation moyenne des Viennois. Cette mesure, basée sur la restriction volontaire de la consommation du pain par la population, eut un effet contraire à celui qui était escompté.

Loin de consentir à diminuer sa consommation, la population envahit les boulangeries ; les magasins furent vidés par les premiers arrivés, et les Viennois les plus aisés profitèrent de leurs avantages naturels pour que l'application subite du système limitât la consommation leur fût moins sensible.

La décision du gouverneur vient d'être rapportée et dès lors, les boulangers ont maintenu le droit d'employer la farine sans contrôle. Cette liberté accordée aux boulangers n'a pas suffi à rétablir l'ordre. Dès la première heure du jour, les boulangeries sont assiégées et doivent fermer dans la matinée. Dans certains quartiers ouvriers, la foule se porte vers les boulangeries dès 6 heures du matin.

Suivant la Nouvelle Presse Libre, en maints endroits, la police a dû intervenir contre des personnes qui, en possession d'une quantité de pain supérieure aux besoins de leur consommation, organisaient dans la rue de véritables échoues.

Malgré le prix élevé du pain, selon le même journal le gouvernement hongrois monte bonne garde autour de ses provisions de farine, de froment et de seigle ; il consentira à en exporter en Autriche seulement à Pâques.

L'assemblée municipale de Vienne a décidé de vendre à chaque boulangier deux sacs de farine par jour, prélevés sur ses propres stocks jusqu'au moment où la consommation sera réglée. Les boulangers se sont rendus en foule à l'hôtel de ville, mais là, ils ont appris que la mesure ne pouvait pas être exécutée immédiatement.

LES FEMMES DE VENISE PROTÈSTENT

Depuis quelques jours, des démonstrations de femmes ont lieu à Venise, en suite du considérable renchérissement du prix de la vie. Il est même arrivé que dans la journée du 18 ces manifestations ont pris un caractère d'une rare violence et d'une gravité

exceptionnelle. Par après dix heures du matin, une masse compacte de terrés s'est rendue devant l'hôtel municipal. Mais le syndic ne voulait recevoir que trois délégués, auxquelles il déclara qu'il avait pris ses dispositions pour la diminution du prix du bois à brûler. Mais que pour tout le reste, le municipal était impuissant.

La Crise Economique

Cologne manque de pain. Le *Forworts* dit que c'est avec le plus grand étonnement qu'on peut acheter du pain à Cologne où plusieurs boulangeries ont affiché une pancarte portant ces mots : « Pas de pain aujourd'hui ».

Les expédients

D'après la *Frankfurter Zeitung*, le recteur Drenckhahn conseille d'affecter à chaque école de campagne un certain nombre de chemins et les bandes de terrain incoltes qui les bordent, ou bien quelques hectares de terres en friche. Les écoles planteraient sur ces terres des pommes de terre, et l'on se procurerait de cette manière quelques millions de quintaux du précieux tubercule.

Pour avoir du culvre

En Danemark l'exportation des métaux est interdite; en Suède jusqu'ici on a seulement défendu d'exporter le cuivre non ouvré. Or une fabrique d'Alfaso, près de Stockholm, avait dernièrement commencé l'exportation en grand de monuments funéraires en cuivre. La fabrique suédoise avait rien que de la part de l'Allemande Electric-Gesellschaft à Berlin, une commande de 400.000 kilos de monuments. Mais les autorités suédoises ont défendu d'exporter cette commande et tous autres monuments en cuivre.

Contraventions aux arrêtés

Selon la *Gazette de Cologne*, en inspectant le pain que les enfants apportent à l'école, dans plusieurs localités allemandes, les autorités ont découvert que certains fermiers contrevenaient aux règlements. Le pain de froment saisi a été envoyé aux hôpitaux.

Ils n'ont plus de bottes

Un soldat d'un régiment d'infanterie allemand, qui s'est rendu à la moitié des hommes de sa compagnie n'avait plus que leurs souliers de repos. Les bottes ont besoin d'être réparées et, faute de cuir, demeurent inutilisables. Depuis six semaines, ce soldat attendait vainement qu'on lui rendît ses bottes. Il était vêtu d'un uniforme lamentable, rapiécé, absolument hors d'usage.

UN CRIME TURC EN PERSE

Une dépêche que nous avons publiée hier a fait connaître qu'une mission américaine avait été attaquée en Perse. Voici quelques renseignements complémentaires sur cette affaire.

L'Echange des Grands Blessés

L'échange des blessés mutilés se poursuit. Le rédacteur du *Journal de Genève* écrit à ce sujet :

D'une façon générale, les blessés français font preuve d'une excellente humeur; ils sont gais, heureux de revoir la France. L'accueil qui leur est fait en Suisse, aussi bien par les Suisses que par les Français, est très touchant. A Zurich, Berne, Lausanne, Genève, ils reçoivent par corbeilles entières des cigarettes, des oranges, du chocolat. Ces braves ignorent tout de la guerre. Lorsqu'ils apprennent que la situation des alliés est très favorable, leurs figures se rassérènent.

L'Intervention Américaine au Mexique

La *Epoch* publie une information d'après laquelle les Etats-Unis prépareraient une mobilisation qui aurait pour but une intervention immédiate au Mexique.

EN GRECE

Le Gouvernement délibère

Le Conseil des ministres a siégé samedi soir de 6 heures à 8 heures. Une seconde réunion, qui s'est prolongée jusqu'à 3 heures dimanche matin, a eu lieu samedi à 11 heures du soir.

La Grèce se préparerait à intervenir

Tous les journaux d'Athènes laissent nettement entendre, en termes qui diffèrent seulement selon leurs sympathies et leurs allées, que la Grèce serait à la veille d'adopter une attitude plus active.

La Censure Autrichienne

La censure autrichienne a interdit aux journaux tout commentaire sur les relations italo-autrichiennes. Le bureau de la presse fait appel aux sentiments patriotiques des journaux de Vienne.

Les Facéties d'un Obus

Le *Petit Parisien* a chargé l'un de ses collaborateurs M. G. A. Mazier de suivre les opérations de la flotte alliée opérant dans les Dardanelles. De l'intéressant récit qu'il adresse à notre confrère nous extrayons le passage suivant :

J'ai eu une impression sur les effets singuliers que peut produire un projectile de 150. Je suis en train de visiter le *Galatès*, dont l'audace heureuse est populaire en escadre et qui est la fortune de recevoir deux projectiles de gros calibre heurtés restés inoffensifs. Le premier se comporta comme un boulet grossièrement maladroît et mais, trouvant stupidement une embarcation du pont. L'autre, celui qui est là, devant moi dans la chambre du commandant, ayant perdu sa coiffe et son cul, se comporta et qui fut la fortune de recevoir deux projectiles de gros calibre heurtés restés inoffensifs.

C'était un projectile de semi-rapport, un de ceux, particulièrement nocifs, qui ont charge de ne pas éclater qu'après avoir traversé la muraille du bateau. Ils tombent chez vous en bombe et éclatent à domicile. Celui-ci, lancé par bâbord, à peu près à la hauteur des bords, et qui devait être suivi de son chapeau et qui fut la fortune de recevoir deux projectiles de gros calibre heurtés restés inoffensifs.

Quant aux deux braves qui le montaient, l'un — le lieutenant — fut trouvé mort sur son siège. L'autre — le pilote — relevé dans le plus pieux état, à moitié évanoui, fut porté avec de infinies précautions à l'ambulance.

C'est dans cette dernière que, ayant repris bientôt ses sens, il fit à son chef un compte rendu qui permit aussitôt de réduire les fameuses batteries ennemies au silence. Les circonstances dans lesquelles se déroula ce drame de l'air — qui fut, à la vérité, des plus poignants — méritent d'être racontées et nous laisserons la parole au brave pilote, qui en fit plus tard le récit à ses camarades.

« Arrivés, — dit-il — sur le front boche et sans que nous eussions eu une pluie de fer, nous primes de la hauteur, et nous nous dirigâmes au Nord-Est, vers le village de D... derrière lequel nous constatâmes la présence d'un fort groupé d'ouvrages qui paraissait immobile et se tenait en réserve. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

Un Drame dans l'Air

On était alors au plus fort de la bataille des Flandres. Le général X... chargé, à un moment donné, le lieutenant aviateur P... et le sergent pilote M... de repérer une batterie allemande invisible qui nous inondait de projectiles et devenait fort gênante. Cinq minutes après, un monoplane rapide s'élevait dans les airs, bientôt saisi, sur le front ennemi, par une canonnière effrénée; mais rien ne semblait pouvoir l'arrêter et l'on eût dit, à voir l'aisance et la rapidité de son vol, qu'il se jouait de tous les projectiles qui étaient autour de lui.

Du moment où nous étions, nous le suivions d'un œil ému, lorsque nous le vîmes, à un moment donné, piquer du nez, reprendre ensuite son équilibre et se diriger beaucoup plus loin, d'un vol serein.

Enfin, après une série d'évolutions diverses dont nous ne pouvions comprendre les raisons, l'appareil fit brusquement demi-tour, se rapprocha visiblement de nous et vit finalement atterrir — ou plutôt se briser — dans nos parages, semblable à un grand oiseau blessé à mort.

Quant aux deux braves qui le montaient, l'un — le lieutenant — fut trouvé mort sur son siège. L'autre — le pilote — relevé dans le plus pieux état, à moitié évanoui, fut porté avec de infinies précautions à l'ambulance.

C'est dans cette dernière que, ayant repris bientôt ses sens, il fit à son chef un compte rendu qui permit aussitôt de réduire les fameuses batteries ennemies au silence. Les circonstances dans lesquelles se déroula ce drame de l'air — qui fut, à la vérité, des plus poignants — méritent d'être racontées et nous laisserons la parole au brave pilote, qui en fit plus tard le récit à ses camarades.

« Arrivés, — dit-il — sur le front boche et sans que nous eussions eu une pluie de fer, nous primes de la hauteur, et nous nous dirigâmes au Nord-Est, vers le village de D... derrière lequel nous constatâmes la présence d'un fort groupé d'ouvrages qui paraissait immobile et se tenait en réserve. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

L'Affaire Desclaux-Béchoff

C'est hier qu'ont commencé, devant le premier Conseil de guerre, les débats de l'affaire Desclaux-Béchoff.

Comment est née cette affaire et dans quelles conditions se présente-t-elle ? Sur une lettre anonyme, une surveillance organisée aux abords du domicile de Mme Béchoff, avenue Henri-Martin, amenait l'arrestation du soldat Dozas, au moment où celui-ci apportait un respectable paquet. Le respectable paquet contenait des victuailles variées : viande de bœuf, gigot, rognons, etc.

Quant aux deux braves qui le montaient, l'un — le lieutenant — fut trouvé mort sur son siège. L'autre — le pilote — relevé dans le plus pieux état, à moitié évanoui, fut porté avec de infinies précautions à l'ambulance.

C'est dans cette dernière que, ayant repris bientôt ses sens, il fit à son chef un compte rendu qui permit aussitôt de réduire les fameuses batteries ennemies au silence. Les circonstances dans lesquelles se déroula ce drame de l'air — qui fut, à la vérité, des plus poignants — méritent d'être racontées et nous laisserons la parole au brave pilote, qui en fit plus tard le récit à ses camarades.

« Arrivés, — dit-il — sur le front boche et sans que nous eussions eu une pluie de fer, nous primes de la hauteur, et nous nous dirigâmes au Nord-Est, vers le village de D... derrière lequel nous constatâmes la présence d'un fort groupé d'ouvrages qui paraissait immobile et se tenait en réserve. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

« Un peu plus loin, à la jonction Sud des deux routes qui entourent le village de G..., nous aperçûmes distinctement, non pas une, mais trois batteries qui, par un feu continu, nous tiraient de terre, tirant sans discontinuer. »

65 kilos de sucre, 80 kilos de riz, 20 kilos de haricots, du thé, etc. Ce n'est évidemment qu'une infime partie de ce que M. Desclaux se serait approprié si l'on songe que les avions de la payeur principal aux armées remontent au mois d'octobre et que jusqu'au jour de l'arrestation de Mme Béchoff il a été consommé, chez elle et chez ses parents, de grandes quantités d'approvisionnement fournis par M. Desclaux.

Le dernier interrogé sur la façon dont il s'était procuré ces denrées répondit qu'elles provenaient des « obus » qu'il réalisait sur des radars... Que d'autres par lui avait touché de la viande, du café, du sucre qu'il s'était fait livrer en signant des bons remboursables et qu'il avait fait administrer ou d'approvisionnement lui avaient donné ces vivres à titre gracieux.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

me simple soldat et non comme colonel ? Il était en réalité considéré comme colonel ; il portait cinq galons, et c'est successivement qu'il a obtenu chacun de ces galons. M. Desclaux n'est donc pas l'égal du soldat Vergès, mais son supérieur. Or, en vertu de l'article 10 du Code de justice militaire, la composition du Conseil de guerre doit être modifiée suivant les conséquences. M. Desclaux doit être jugé par un Conseil de guerre présidé par un général de division et composé de quatre généraux de brigade et de deux colonels.

Me Watrin conclut donc à ce que le Conseil se déclare incompétent. Le commandant Requier, commissaire du gouvernement, invite, de son côté, le Conseil à juger les conclusions du défendeur, puisqu'un décret du 24 mars 1917 décide qu'il ne peut être fait d'assimilation de grade entre la trésorerie et l'armée.

Me Darmon, avocat de l'inculpé Pinson, s'associe en termes vifs et d'obscénités pour le trésorier-payeur Desclaux, aux conclusions de son confrère, ce qui motive cette nomination de l'interrogatoire de Me Demange :

« Je veux d'abord mon étourdi d'entendre des accusations aussi violentes s'élever d'un banc où l'on a coutume de défendre et non d'accuser ! »

Cet incident clos, l'audience est levée et le Conseil se retire pour délibérer.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

RFJET DES CONCLUSIONS

A 1 h. 42, après trente-cinq minutes de suspension d'audience, les débats continuent. Le Conseil reprend son siège et aussi le colonel Thiébaud, qui a eu la lecture de la décision, rendue à l'unanimité et en vertu de laquelle le Conseil rejette les conclusions déposées au nom du soldat Vergès.

Tout en ne contestant pas que M. Desclaux était le supérieur hiérarchique du soldat Vergès, le Conseil estime qu'il est compétent et désigné pour juger le payeur principal Desclaux et ses conclusions; en effet, le décret du 24 mars 1917, qui permet de faire une assimilation entre le trésorier-payeur et les grades de l'armée, ne concerne que les grades de l'armée, et non ceux de la trésorerie.

Il est alors donné lecture, par le greffier, du rapport du commandant Marçay, qui a procédé à l'Instruction de l'affaire.

Ce rapport résume les charges retenues contre les divers prévenus et que nos lecteurs connaissent déjà.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il n'a pu faire aucune économie sur des denrées qu'on n'avait pas à lui fournir.

Le système de défense n'a pas été admis par l'Instruction, et le payeur principal dut reconnaître que depuis le mois d'octobre il n'avait pu indemnité remboursable des vivres, que, par suite, il n'avait reçu aucune ration en nature et que, par conséquent, il

Chronique Locale

Morts au Champ d'Honneur

M. Fernand Dufresne, 26 ans, cantonnier à Tourville-le-Fils, soldat réserviste au 33^e d'infanterie, a été blessé à Charleroi et est mort le 23 août.

Ordre du 2^e Corps d'Armée n° 77

Le général commandant le 2^e corps a adressé ses félicitations à un certain nombre de héros et de ses dats. Nous relevons, dans son ordre du jour, la mention suivante :

77^e Régiment d'Infanterie. - Sous-lieutenant Moën, du Havre :

« Remarquable au feu. Aux combats des 29 décembre 1914 et 2 janvier 1915, a par son attitude énergique et résistante, contribué pour une large part à repousser les attaques allemandes. A soulevé l'inspiration de ses subordonnés qui l'ont témoigné à leurs chefs. »

A l'Ordre du Jour

Nous avons annoncé, ces jours-ci, la mort de M. Edouard Baldini, frère de M. Baldini, commissaire de police de la troisième section.

Il nous revient que le glorieux défunt a fait l'objet d'une citation à l'ordre du jour du général commandant du 1^{er} corps d'armée auquel il appartenait.

Cette citation était ainsi conçue : « A fait preuve, à plusieurs reprises, d'une bravoure et d'une intrépidité remarquables. »

« S'est offert, comme volontaire, pour toutes les reconnaissances et patrouilles faites sur le front de la compagnie. »

« A été tué en portant un renseignement au commandant de la compagnie, au plus fort d'une attaque sur les tranchées ennemies. »

Promotions militaires

Sont promus au grade de chef de bataillon, M. J. Cquet, du 36^e, aff-cte au 120^e; au grade de lieutenant, M. Henry, du 274^e; au grade de sous-lieutenant, M. Lesueur, sergent au 25^e.

Mutation : M. Florentin, capitaine au 5^e, passe au 91^e.

Une Lettre à M. G. Bureau

Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine marchande

M. Pierre Audibert, directeur de la Défense Maritime, a adressé à M. Georges Bureau, le nouveau sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, la lettre suivante :

« Avant-postes, 17/3/15. Monsieur le ministre, »

« Vous venez permettre au directeur de la Défense Maritime, qui se bat depuis six mois et a, de ce fait, quitté pour de plus longs combats les vultures pacifiques aux ailes roses avec bien voulu vous intéresser maintes fois avec mes nombreux amis du Havre, de vous offrir mes respectueuses félicitations et tous mes vœux. »

« Je n'avais pas vu sans un profond regret disparaître cette maison du boulevard Montparnasse à l'endroit de laquelle j'avais librement participé et qui, à son origine, était si largement restée ouverte aux inspirations du monde et du prolétariat maritimes. »

« Voici l'œuvre entre vos mains expertes et je sui suivi le développement dans la mesure où des occupations plus brutales - auxquelles je consécrais avec une foi invincible - me le permettait. »

« Veuillez agréer, etc... »

Motener wanted

Will any not using their car very kindly lend it to Mrs Sidney Pitt, hotel de Normandie, who is running a coffee stall for the soldiers going up to the front. She would supply chauffeur, garage, running repairs and petrol and will insure it.

Vote de nos Députés

Séance du 19 mars 1915

Scrutin sur la prise en considération du contre-projet de MM. Turmel et Jobet, mettant à la charge du budget les indemnités aux victimes des accidents du travail dans les exploitations agricoles, contre-projet repoussé par 233 voix contre 193.

Ont voté pour la prise en considération : MM. de Bugeaux, Bignon, Boutelet, de Folleville, Lavoine, de Pomeroy.

Ont voté contre : MM. Ancel, Bureau, Nibelle, Siegfried.

N'a pas pris part au vote : M. Peyroux.

La Correspondance des Prisonniers en Allemagne

Le Comité international de la Croix-Rouge de Genève communique une ordonnance édictée par les autorités allemandes touchant les correspondances des prisonniers.

Les prisonniers pourront écrire, outre une carte par semaine, deux lettres par mois de format ordinaire et d'une longueur de quatre pages pour les soldats, six pour les officiers. Des exceptions seront autorisées seulement pour des cas particuliers tels que : règlement de famille, affaires urgentes de santé, etc., etc. Elles doivent être écrites lisiblement d'une grande écriture.

Sans approbation du commandant du camp les seules langues admises sont : l'allemand, le français, l'anglais, le russe et le finland. L'emploi de l'écriture est autorisé spécialement lorsqu'il s'agit d'affaires de famille urgentes de nature juridique ou de la rédaction de souvenirs de guerre ou autres. L'envoi d'un télégramme d'une lettre est autorisé en cas d'affaires de famille.

Les prisonniers prient leur famille de ne pas écrire trop souvent, de maintenir leur correspondance dans la limite fixée aux prisonniers, et d'écrire clairement et lisiblement. L'échange des correspondances entre prisonniers internés dans des camps différents, est interdit en principe, sauf exception pour des questions de famille ou des communications exclusivement personnelles entre parents.

Les lettres doivent être écrites par les prisonniers eux-mêmes. Si le prisonnier ne savait pas écrire ou s'il était empêché par la maladie ou une blessure, il donnerait son nom, son adresse et son état de santé et demanderait le secours d'un camarade prisonnier pour transmettre ces renseignements dans son pays.

Pour les Habitants des Régions envahies

Le remplacement des Actes de l'Etat Civil

Les habitants des Régions envahies éprouvant des difficultés presque insurmontables pour produire à l'autorité militaire certaines pièces de l'état civil indispensables pour faire valoir leurs droits, soit vis-à-vis du recensement, soit vis-à-vis de l'administration chargée de la liquidation des pensions, le ministre de la guerre a décidé qu'il leur serait émis des pièces habituellement exigées, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

1^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

2^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

3^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

4^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

5^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

6^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

7^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

8^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

9^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

10^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

11^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

12^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

13^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

14^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

15^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

16^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

17^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

18^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

19^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

20^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

21^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

22^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

23^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

24^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

25^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

26^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

27^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

28^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

29^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

30^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

31^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

32^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

33^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

34^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

35^o Acte de naissance. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

36^o Acte de mariage. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

37^o Acte de décès. - A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

Chemins de grande communication

Rechargements cyclométrés

Des travaux de rechargement et de cylindrage de routes sont en cours de réalisation sur les itinéraires suivants :

1^o Chemin n° 25, commune de Thiergeville, 17 k. 9 à 18 k. 6.

2^o Chemin n° 25, commune de Toussaint, 20 k. 2 à 20 k. 6.

3^o Chemin n° 26, commune de Fécamp, 25 k. 2 à 25 k. 4.

Bulletin des Sociétés

Société Havraise de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 2, rue Coligny. - Réunion le 22.

Cours Techniques Commerciaux

Cours du Mardi

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 4^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 3^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 2^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 1^{re} année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 4^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 3^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 2^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 1^{re} année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 4^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 3^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 2^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 1^{re} année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 4^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 3^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 2^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 1^{re} année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 4^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 3^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 2^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 1^{re} année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 4^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 3^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 2^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 1^{re} année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 4^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 3^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 2^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 1^{re} année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 4^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 3^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 2^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 1^{re} année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 4^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 3^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 2^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 1^{re} année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALFRED (Prof. M. Frits, de l'Ecole Supérieure de Commerce) - 4^e année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

CHRONIQUE REGIONALE

Lillebonne

Vol. - Le garde Marguerite, au service de M. Langer, a piécé quatre personnes qui, sans autorisation, ont pénétré dans une propriété située au Vét-Infrey et ont soustrait une certaine quantité de bois.

Plainte a été portée à la gendarmerie et procès-verbal a été dressé contre les délinquants.

CALVADOS

Listeux

Rembourse de décoration. - Vendredi matin, sur la place Thiers, le commandant Rigout, du 119^e, a remis solennellement à M. Dulon, adjudant chef au 119^e régiment d'infanterie, la médaille militaire.

Cette cérémonie a eu lieu devant les troupes de la garnison de Listieux et en présence d'une nombreuse assistance.

Après avoir attaché l'insigne sur la tunique du sous-officier, le commandant a lu l'ordre qui a motivé l'attribution de la haute distinction et qui voici :

« René Dulon, adjudant-chef au 119^e régiment d'infanterie, 16 ans de service, agent de liaison du bataillon, a fait preuve d'initiative et de courage dans les circonstances les plus graves, le 30 août 1914, a néanmoins continué sa mission et est venu rendre compte à son chef de bataillon de l'exécution de son ordre. »

L'adjudant Dulon, qui a été grièvement blessé à l'épaule, achève sa convalescence à Listieux.

Cure de Printemps

Les pilules Pink constituent la meilleure cure de printemps et sont le plus puissant remède contre l'anémie.

Procurez-vous quelques boîtes de pilules Pink aujourd'hui même et commencez ce bienfaisant traitement ou faites-le commencer aux personnes de votre entourage dont la santé laisse à désirer.

Les pilules Pink donnent du sang, des forces; elles réveillent l'appétit et procurent d'excellentes digestions. Elles stimulent tous les organes et activent, par conséquent, l'élimination des poisons emmagasinés dans notre corps pendant la mauvaise saison.

Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, les maux d'estomac, les affections nerveuses, les douleurs rhumatismales.

HYGIENE DU SOLDAT

L'alcool de Menthe de RICHELIEU est indispensable dans tout voyage. Par son action antiseptique, il assainit l'eau, désinfecte les objets et dissipe tous miasmes. C'est un stimulant énergique. Exigez du RICHELIEU. R 37051

ETAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 22 mars. - Joséphine LECESNE, qui Videcoq, 1, Michel GRIGOURT, rue Percenelle, 35; Marcelle PREVOST, rue de la Chapelle, 15; Paul GUILLEMIN, rue Saint-Michel, 41; Gilberte GRAN-CHER, rue de Normandie, 204; Hérauld ANGUIN-BOULEVARD, rue de Normandie, 39; Marcel HOG, rue de Jemmapes, 4; Louise JEANNE DIT FOUQUE, rue Ferrer, 51; Jean COUETTE, rue Trigauville, 87.

Le 23 mars. - Joséphine LECESNE, qui Videcoq, 1, Michel GRIGOURT, rue Percenelle, 35; Marcelle PREVOST, rue de la Chapelle, 15; Paul GUILLEMIN, rue Saint-Michel, 41; Gilberte GRAN-CHER, rue de Normandie, 204; Hérauld ANGUIN-BOULEVARD, rue de Normandie,

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR entre LE HAVRE, HONFLEUR, TROUVILLE ET CAEN

Table with columns for destinations (Havre, Honfleur, Trouville) and dates (Mars, Avril) showing departure times.

Table with columns for destinations (Havre, Trouville) and dates (Mars, Avril) showing departure times.

Table with columns for destinations (Havre, Caen) and dates (Mars, Avril) showing departure times.

Pour TROUVILLE, les heures précédées d'un astérisque (*) indiquent les départs pour ou de la Jetée-Française.

En cas de mauvais temps les départs peuvent être supprimés.

BAC A VAPEUR Entre QUILLEBEUF et PORT-JEROME Moins de Mars

Table with columns for destinations (Havre, Caen) and dates (Mars, Avril) showing departure times.

Pendant les heures d'arrêt, le service de voyageurs est assuré sur une barque.

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Puerto-Rico, ven. des Antilles, est arr. à Bordeaux, le 22 mars, à 10 h.

Le st. fr. Baupréville, ven. de Haiphong, etc., est arr. à Marseille, le 19 mars.

Mécanisme du 23 Mars

Table with columns for destinations (Havre, Caen) and dates (Mars, Avril) showing departure times.

Port du Havre

Table with columns for destinations (Havre, Caen) and dates (Mars, Avril) showing departure times.

MARCHÉS AUX BESTIAUX VILLES DU HAVRE

MARCHÉ AUX BESTIAUX DU LUNDI 22 MARS 1915

Table with columns for destinations (Havre, Caen) and dates (Mars, Avril) showing departure times.

PRIX MOYENS DES CATEGORIES Basés sur le marché du Havre de ce jour

Table with columns for destinations (Havre, Caen) and dates (Mars, Avril) showing departure times.

En vente

LE PETIT HAVRE ILLUSTRÉ 5 Centimes le Numéro

AVIS DIVERS Les petites annonces AVIS DIVERS maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50

PERDU BRACELET OR avec 4 Breloques. - Le rapporter Bureau Hôtel de Ville - Bons récompense. (78572)

PERDU le 30 mars, entre Sainte-Adresse et le Havre, un Billet de 100 francs, numéro connu. - Le rapporter à la Mairie de Sainte-Adresse ou communiquer. - Récompense. (78592)

PERDU DIMANCHE Chat tigré Le rapporter, 168, boulevard de Strasbourg. Récompense. (78632)

ON DEMANDE DEUX JOURNALIERS même d'un certain âge, pour faire les courses et le transport des meubles. Place tranquille et agréable assurée même après la guerre. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (78582)

ON DEMANDE des CHARRONS ou charpentiers ou menuisiers aptes à travailler le bois, des forgerons et des monteurs. - S'adresser : G. HOLLÉ, 28, rue Franklin. - Le Havre. (78912)

ON DEMANDE un Homme sérieux pour courses et nettoyage. - S'adresser : A la Grande Fabrique, Maison H. DEVED, 130, boulevard de Strasbourg. - (78715)

ON demande JEUNE MINERVISTE et un COMPOSITEUR - S'adresser, 8, rue Jean-Baptiste. (78722)

ON DEMANDE JEUNE HOMME 13, 14 ans bonne écriture pour travail bureau. Prendre l'adresse au journal.

On Cherche pour Rouen Deux Hommes sérieux connaissant la Brûlerie Café. - Bons Appointements. - Ecrire R. M. C., boîte postale 571, Havre. 21. 23. 25 (78292)

ON DEMANDE JEUNE HOMME de 16 à 17 ans pour faire courses et nettoyages de magasin. - Prendre l'adresse au bureau du journal. 23. 24. 25 (78292)

ON DEMANDE un jeune Homme pour faire courses et un peu d'écritures. Prendre l'adresse au bureau du journal. (78712)

ON DEMANDE Un jeune Homme sachant aller à bicyclette, faire les courses et le nettoyage de magasin, payé, nourri, couché, et un homme de bonne volonté. - S'adresser à M. ESNAULT, 10, rue Bernardin-de-Saint-Pierre. (78732)

ON DEMANDE un Jeune Homme de 16 à 18 ans, pour Café-Débit, Brasserie de Cidre. - S'adresser, 104, rue d'Étretat. (78612)

ON DEMANDE un Jeune Homme sachant aller à bicyclette et faire les courses. - S'adresser à la ROTISSERIE MODERNE, 8, place Gambetta. (78632)

ON DEMANDE Jeune EMPLOYÉ 15 ans environ, pour travail de bureau et courses. Prendre l'adresse au bureau du journal. (78872)

ON DEMANDE un Jeune Homme de 15 à 16 ans, pour faire les courses et le nettoyage. - S'adresser 43, rue Casimir-Périer. (78812)

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux, nourri et couché. - Se présenter, de 1 h. à 2 h., chez M. SEBASTIEN, rue des Chantiers, 69, Gravelle, près les Chantiers. (78512)

ON DEMANDE UN MAGASINIER-LIVREUR sérieux, au courant de l'entretènement, est demandé pour Brasserie de Cidre. - S'adresser chez BUIHARD, 116, rue J.-J. Rousseau. (78782)

ON DEMANDE une Ouvrière couturière connaissant très bien le capote. - S'adresser chez M. BOIVIN, 38 bis, rue Casimir-Périer, au 4^e. (78602)

BONNE A TOUT FAIRE ON DEMANDE UNE JEUNE FILLE de 14 à 15 ans pour travail du ménage. - S'adresser 21 bis, rue Washington, Havre. (78582)

JEUNE PERSONNE désire trouver (mariage) maison honorable, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, pas exigeante. - Ecrire au bureau du journal aux initiales J. P. (78592)

ON DEMANDE FEMME de 20 à 30 ans pour s'occuper ménage et enfant. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (78622)

ON DEMANDE une Femme de chambre au courant du service, et une Femme de ménage. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (78612)

ON DEMANDE Une FEMME DE CHAMBRE sachant très bien conduire et faire le ménage. - S'adresser chez M. Jacques KABLE, 14, rue des Noyers, de 1 à 3 h. de l'après-midi, tous les jours. -

ON DEMANDE FEMME DE CHAMBRE sachant bien conduire et connaissant service de table, munie de très bonnes références. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (78832)

ON DEMANDE une BONNE au courant du service, pour Café. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (78702)

ON DEMANDE forte BONNE à tout faire de 30 à 32 ans, sachant faire un peu de cuisine (bien propre), ayant déjà été placée. Références sur place. Bons gages. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (78752)

BONNE sachant un peu de Cuisine demandée de suite dans Pavillon à Hardfleur. - Ecrire M. A., au bureau du journal. 23. 24. (78862)

ON DEMANDE Pavillon ou Appartement de 2 chambres (3 lits, cuisine et salle à manger). - Faire offres à TROUVÉ, 19, rue de Chilly, Le Havre. 23. 21 (78512)

OFFICIER MOBILISÉ recherche APPARTEMENT ou PAVILLON meublés au Havre. Prix : 150 francs. - Ecrire bureau du journal, C. R. 10. (78792)

Bonne Cuisine Bourgeoise prend Pensionnaires depuis 3 fr. par jour. - Chambres confortables. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (78692)

ON DEMANDE A ACHETER neufs ou d'occasion DEUX CAMIONS légers et HARNAIS. - Ecrire offres C. D. n° 217, au bureau du journal. (78692)

FAGOTS ON DEMANDE à acheter FAGOTS de taillis. - Faire offres Pacot, 169, boulevard de Strasbourg, Havre. (78772)

A VENDRE de 5 mètres de long et 3 mètres de large, à Rouelles, Ferme de Nonjon. (78722)

La Pharmacie-Droguerie AU PILON D'OR Vend et vendra toujours le Meilleur Marché

La Langue anglaise devenue indispensable Cours d'Anglais 2 fois par semaine, à 5 fr par mois ou 12 fr par trimestre. Cours recommandés aux employés, le matin, de 7 à 8 h. Cours suivant, de 8 à 9 h. (remplaçant avantageusement le travail du soir. Lettres de commerce, calcul et factures angl., traductions. Conversation rapide. Autres cours dans la journée. - On s'inscrit à toute date, le matin, de 9 h. à 11 h. 39, quai d'Orléans, chez M. ARIOUX-CERTAIN, professeur. 21. 23

"AUX AMATEURS" Un lot important de CAMOMILLE DE FRANCE extra A VENDRE à des Prix défiant toute concurrence : Les 125 grammes... 0.55 Les 250 grammes... 1. »

DROGUERIE MÉDICinale AU PILON D'OR 20, Place de l'Hôtel-de-Ville, LE HAVRE

MARAICHERS ET JARDINIERS sont invités à s'adresser au camp n° 8, remonte anglaise (plateau de Frileuse), pour faire des offres pour la Fourniture de Légumes en gros. - S'adresser à l'Interprète de la remonte. 23. 25. 27 (7852)

ON NE VOUS VOLERA pas votre Montre si vous la portez au poignet. Grand Choix de BRACELETS-MONTRES. Tous les genres et tous les PRIX. LELU, 40, rue Voltaire. - Tél. 1404 Achat de VIEIL OR, 3 fr. le gr. - ORÈGARD JOLIE BROCHE Canon de 75 offerte pour tout achat de 2 fr. (78642)

Si vous êtes déprimé, prenez du VIN BIO-SUPRÊME Tonique, Aperitif et Nutritif, Antidépresseur et Reconstituant

A base de Suc de viande, Quinquina, Kola, Cacao, Coca, Extrait Iodo-Iannique et Glycéro-Phosphate assimilables. La composition de ce Vin suffit à indiquer les nombreux cas dans lesquels on peut l'employer. Le Suc de Viande est élément nutritif par excellence. Le Quinquina est tonique et fortifiant. Le Noix de Kola, dont les principes actifs sont : la caféine, la théobromine, le rouge de kola et le tannin, agit comme reconstituant, antineurasthénique, tonique du cœur et régulateur de la circulation du sang. La Coca, par la cocaïne qu'elle contient, augmente l'appétit et facilite la digestion. Le Cacao agit surtout par la théobromine, le rouge de cacao et la matière grasse qu'il contient, c'est tout à la fois un aliment et un médicament essentiellement nutritif. Enfin, les Glycéro-phosphates ont été l'objet d'une importante communication faite à l'Académie de Médecine par un de nos grands médecins des hôpitaux de Paris, qui les a expérimentés durant plusieurs années dans son service et a démontré la parfaite assimilation de ces corps ainsi que leur grande supériorité sur les phosphates employés jusqu'à ce jour. L'action de ces médicaments réunis est très importante : ils exercent sur la nutrition les organes une puissante accélération, ce sont les médicaments de la dépression nerveuse. Le Vin Bio-Suprême, préparé par l'oxydation au vin de Grenache vieux, contient en dissolution tous les principes actifs des plantes et corps énumérés : Suc de viande, Quinquina, Kola, Coca, Cacao et Glycéro-phosphates de chaux et de soude. Sa conservation est parfaite, son goût très agréable, son assimilation absolue. Il se recommande particulièrement aux personnes Anémiques, Débiles, aux Convalescents, aux Vieillards, ainsi qu'aux Adolescents, dont la croissance est rapide et la constitution faible. DOSE. - Un verre à madère avant chacun des principaux repas. PRIX : LE LITRE, 4 fr. 50

Dépôt Général : PHARMACIE PRINCIPALE 28, place de l'Hôtel-de-Ville et rue Jules-Leclesne, 2

G^{de} PHARMACIE DES HALLES-CENTRALES Rue Voltaire, 56, Havre

R. LE DUC et L. PRESSET, Ph. de 1^{re} classe

OCCASION A VENDRE pour Blanchisseuse 1 cloche ovale, 12 fers. Prix : 12 francs. - S'adresser à Mme FERROT, rue Victor-Hugo. - A Desuville. (78482)

LE CAMP N° 8 Remonte anglaise plateau de Frileuse, offre de vendre, bonnes conditions, tous Déchets, Graisses et Résidus divers. - S'adresser, pour traiter, à l'Interprète de la Remonte. 23. 25. 27 (7853)

ON DEMANDE à acheter un BON PIANO d'occasion. - Ecrire aux initiales A. A., bureau du journal, en indiquant marque et prix. (78532)

A LOUER pour le 20 septembre 1915, belle Ferme, à Vattelet-sous-Besumont, env. 18 hectares, tenue 37 ans par même fermier, bâtiments neufs. - Ecrire aux initiales J. S., bureau du journal. (78532)

Profitez avant la hausse Belles et bonnes Pommes de Terre de Bretagne 5 fr. 50 les 100 livres 20, rue Duhamel, 20, près des Cours Stoches ON PAILLON DE COULTIERS

Cabinet A. VILLEBROD Régisseur de Biens 2, Place des Halles-Centrales, 2 (premier étage) LE HAVRE

PAYABLE COMPTANT ON DEMANDE à acheter de suite PETIT PAVILLON de 5 à 7 pièces, aux environs de la Jetée, de 20 à 25,000 francs. - S'adresser à l'étude de M. A. VILLEBROD, régisseur de biens, 2, place des Halles-Centrales, Le Havre, 1^{er} étage.

MARGARINE "La PRIMROSE" Exquise pour la table. Excellente pour la cuisine et moins chère que le beurre. - Dépositaires : M. Vve FÉMON, 14, rue de la Halle; M. SÉVILLE, 108, rue de la Maillerie; M. JOURNÉ, 16, rue B^e de St-Pierre; M. LEMAIRE, 7, rue Paul-Marion; M. BINETTE, 133, rue G^e; Broudeur; M. J. OSMONT, 73, rue G^e-Bellevue; M. VITECOQ, 77, rue G^e-Bellevue; M. GUILLEMER, 46, rue du G^e-Cressant; M. CARPENTIER, rue M^e Thérèse; M. BATAZARD, 318, rue de Normandie; M. BILLARD, rue de Normandie, 271; M. BRUCKERT, 149, Cours de la République; M. JOY, 116, Cours de la République; M. DUPRAY, 65, rue d'Étretat; M. MABILLE, place St-Vincent-de-Paul; M. FRÉCHON, 37, rue d'Estimauville; M. ARHARD, 140, rue d'Étretat; M. LECAN, 88, rue Jules-Leclesne; M. LENOIR, 7, rue Lesueur; M. GROUARD, charcutier, à Sanvic, rue de la République. Ma 5 5631

DENTIERS BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE 52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse

Refait les DENTIERS CASSES ou mal faits ailleurs. Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures. Dents à 1 f. 50 - Dents de 12 à 15 f. - Dentiers dep. 35 f. Dentiers haut et bas de 140 à 200 f. de 200 à 1000 f. Modèles Nouveaux, Dentiers sans plaque ni crochets. Fournisseur de l'UNION BOURGEOISE. Extraction gratuite pour tous les Malades. M. J. V. D. ()

Vente et Location de LITERIE prix modérés

Grand choix de lits fer et cuivre. Lits laqués blanc-ivoire, très jolis modèles. Lits d'enfants. Lits-Cages, Matelas et Convertibles. VENTE et LOCATION 6, rue Jules-Leclesne (près l'Hôtel de Ville) (78492)

LES SELS DE RENOLITHINE DIATHÈSES URATÉ DE SOUDE ACIDE URIQUE 'Acide Urique et les Urates causes de l'Arthritisme sous ses diverses formes : Goutte, Gravelle, Maux de reins, Rhumatismes, Coliques Néphrétiques et Hépatiques, Diabète. La Boîte de Sels Renolithine contient 10 tubes. Chaque tube sert à préparer un litre d'une excellente eau minérale, avec laquelle on coupera la boisson par moitié aux repas. - Prix : la Boîte, 1 fr. 50. DÉPÔTS PHARMACIE PRINCIPALE 28 Place de l'Hôtel-de-Ville GRANDE PHARMACIE DES HALLES-CENTRALES 56, Rue Voltaire

Imprimerie du PETIT HAVRE 35, Rue Fontenelle, 35 IMPRESSIONS Commerciales, Administratives et Industrielles Affiches - Brochures - Circulaires - Cartes Catalogues - Connaissements Factures - Memorandums - Registres Têtes de Lettres - Enveloppes, etc., etc. Billets de Naissance et de Mariage LETTRES DE DÉCÈS Travail soigné et Exécution rapide

Pour être fort et robuste, Prenez du VIN LEUDET La Santé est un Trésor! La Santé c'est la Vie! Enfants, Jeunes filles arrivées à la puberté, Jeunes hommes qui entrent dans la vie, Hommes qui travaillent de tête ou de corps, Femmes minées par la grossesse, Vieillards qui veulent conserver vos forces physiques et morales, Convalescents affaiblis par la maladie, Prenez du VIN LEUDET Tonique et Reconstituant. (Suc de Viande, Fer, Kina et Ecorce d'Orange amère) Plus d'Anémiques! Plus de Neurasthéniques. Prix : 3 francs la Bouteille DÉPÔT : Le Havre. - 20, Au Pilon d'Or, pl. de l'Hôtel-de-Ville

BULLETIN des HALLES Table with columns for COMMUNES, DATES, Sacs, Prix, Balles, Taux officiels, and various commodity prices.

Havre - Imprimerie du Journal Le Havre, 35, rue Fontenelle. L'Administrateur-Délégué Gérant : O. RANDOLET. Imprime sur machines rotatives de la Maison DERRIKY 14, 6 et 3 places. Vu par nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposee ci-contre (78602)